

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

NOTRE MACHINE ROTATIVE

En présence du succès considérable de notre journal et ne voulant reculer devant aucun sacrifice pour continuer à mériter la confiance de la démocratie, nous venons de commander à la maison Marion une

MACHINE ROTATIVE

pouvant tirer 40,000 numéros à l'heure. Le *Réveil Lyonnais*, dont on a pu apprécier la stréte des informations, sera donc d'ici peu en mesure de satisfaire, dès la première heure, aux demandes toujours croissantes de ses vendeurs et correspondants.

TRÈS PROCHAINEMENT

nous commencerons un nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

C'est un des plus émouvants ouvrages du romancier si populaire.

L'ÉLECTION D'HIER

Àu début de la campagne électorale, nous avions dit que la seule candidature possible était la candidature locale ouvrière.

Les groupes radicaux de la Guillotière ont eu le terrain incertain; ils n'ont osé chercher dans leurs rangs leur représentant futur et défaut d'un candidat ouvrier, ils ont choisi un candidat socialiste. Fidèle à notre principe, nous avons soutenu de toutes nos forces le candidat des réunions publiques, le citoyen Alphonse Humbert; c'était un écrivain de talent, un tribun éloquent, un républicain énergique; il avait donné à la République les dix plus belles années de sa vie: il devait figurer dignement à l'extrême gauche. Surtout à cette heure des revendications, alors que le pouvoir exécutif se dresse trop souvent menaçant en face du pouvoir législatif. Les électeurs ont acclamé le citoyen Lagrange.

C'est la preuve que nous avions dit vrai et que ce qu'avait tout exigé Lyon, c'était une candidature ouvrière et locale.

Nous ne sommes point atristés de ce résultat. Notre ami Humbert ne saurait l'être davantage. Ses électeurs du premier tour lui sont restés fidèles. Il aurait été le premier à s'effacer, lui candidat exotique, devant le candidat local, si ce candidat, eut été librement choisi par les réunions publiques.

Le citoyen Lagrange est sorti de l'ombre du Comité central; fonctionnaire, il nous a semblé être surtout un candidat officiel, et c'est à ce point de vue que nous l'avons combattu. Le Comité central triomphera, c'est son droit. Mais nous triompherons aussi. Si le citoyen Humbert n'est pas élu, le programme qu'il devait défendre est acclamé. Il reste à savoir si le citoyen Lagrange aura l'énergie de demander à la tribune de l'Assemblée les réformes qu'il promet.

Il faut jeter un voile sur les manœuvres du dernier jour; il est de ces faits qui sont une honte pour le suffrage universel. Nous ne voulons pas qualifier le rôle des hommes qui, en dépit des protestations du citoyen Bonnoit, ont déclaré qu'il se désistait en faveur du citoyen Lagrange. Le citoyen Lagrange doit ignorer ces procédés ou les dénier. On a forfait à l'honneur électoral. De tels agissements déshonorent un parti. Il est heureux que la République soit au-dessus des querelles mesquines des coteries.

Conciliation a été notre cri au lendemain du triomphe de Bonnet-Duverdier: conciliation était notre cri, il y a quinze jours, et nous étions en majorité; nous disons encore aujourd'hui: Conciliation. Les personnalités disparaissent, les principes demeurent. Ce programme que le Comité central a signé à la Guillotière, par le seul fait du succès de son candidat, doit être signé partout ailleurs. Il n'a pas le droit de reculer; il n'a pas le droit d'être, demain, moins radical qu'aujourd'hui. Il a engagé l'avenir. Le programme Lagrange sera le programme du Comité central ou les électeurs ont été trompés.

La journée d'hier n'est une défaite pour personne, elle n'est pour personne une victoire. La démocratie radicale seule y gagne. La candidature locale est affirmée. Aux prochaines élections un ouvrier devra se mettre sur les rangs. L'épreuve en est faite; nos espérances de début sont réalisées. La Chambre verra bientôt siéger sur ses bancs, les hommes qui sortis vraiment du peuple ayant partagé ses joies et ses peines en comprenant seuls les aspirations et les besoins.

Certes, le Comité central, va emboîcher les trompettes de la victoire. Son allégresse ne nous déplaît point, puisqu'elle la démocratie n'a rien à y perdre. Cependant, un peu de retenue lui siedrait. Les comités indépendants organisés depuis trois mois forcent le Comité central, vainqueur jadis avec des majorités considérables, à arriver bon premier modestement, au deuxième tour. Et ce qui est plus caractéristique encore, ils l'obligent à arborer un programme qui représente le summum des revendications de la démocratie avancée.

Nous sommes battus: non vaincus, nous nous groupons plus que jamais sous le drapeau de la République radicale. Et le jour où de nouvelles élections réuniront les Lyonnais dans leur comice, nous saurons être assez unis pour faire triompher un ouvrier, un prolétaire, un lutteur de la vie active, un homme énergique et convaincu comme Alphonse Humbert, qui aura, surtout pour lui d'être un enfant de notre cité.

Georges LETELLIER.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Du 18 Décembre

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

15^e section. — La Mouche, Moulins-à-Vent

Inscrits: 1494. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 381

V. LAGRANGE..... 309

16^e section. — Monplaisir, La Villette.

Inscrits: 1716. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 500

V. LAGRANGE..... 455

17^e section. — La Buire

Inscrits: 1610. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 379

V. LAGRANGE..... 591

18^e section. — Saint-Louis

Inscrits: 1967. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 725

V. LAGRANGE..... 518

19^e section. — Saint-André

Inscrits: 1985. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 393

V. LAGRANGE..... 706

20^e section. — La Guillotière

Inscrits: 2031. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 551

V. LAGRANGE..... 743

21^e section. — Immaculée-Conception.

Inscrits: 1717. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 372

V. LAGRANGE..... 586

22^e section. — Part-Dieu.

Inscrits: 2156. — Votants:

ALPHONSE HUMBERT..... 741

V. LAGRANGE..... 541

RÉCAPITULATION

Inscrits: 14.565. — Votants:

Alphonse HUMBERT. 4.042

V. LAGRANGE (Elu) 4.639

La proclamation de ce résultat a été accueillie aux cris mille fois répétés de: « A bas le Central! »

AU SIEUR PEYROUTON

M. Abel Peyrouton a déclaré, hier, dans le journal le *Progrès*, que M. Albert, imprimeur, combattait son ami Lagrange par ambition personnelle.

Le traître, qui a nom Peyrouton, en a menti! Je combats pour mon parti, et mon ambition consiste, tous ceux qui me connaissent le savent, à voir triompher les revendications populaires dont nous avons hautement arboré le drapeau.

H. ALBERT.

A NOS AMIS

La lutte est terminée; malgré son résultat nous ne désespérons pas de l'avenir.

Merci aux nombreux amis qui sont venus hier nous féliciter de notre énergique campagne contre l'opportunisme, merci de leurs marques de sympathie qui nous ont profondément émus. C'est à l'aide de l'hypocrisie, de l'impudence; c'est en s'affublant d'un faux-nez radical que le comité du centre a pu être victorieux.

Convicts, nos amis, que cet échec soit un enseignement; serrons les rangs, sentons-nous les coudes, redoublons d'ardeur et d'activité. Il y a des victoires, qui sont des pontes. Celle du comité central est de ce nombre.

LES FAUSSAIRES

Lyon, le 18 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le journal le *Progrès*, d'hier, a inséré dans ses colonnes une lettre dont je déclare ne pas être l'auteur, par cette raison bien simple, que je ne me suis jamais fait inscrire dans aucun groupe, et que je n'ai jamais assisté à aucune réunion politique de Dauphinois, convoquée par moi, attendu que l'article 50 de nos statuts défend formellement toute discussion politique ou religieuse dans toutes les réunions de la société.

Je tiens à rassurer mes compatriotes contre une pareille manœuvre qui porte atteinte à la considération dont je jouis au sein de la société philanthropique dauphinoise. Le journal le *Progrès* ou plutôt le faussaire qui a fait publier cette lettre prétend que dans cette même réunion j'ai diffamé les citoyens Filleron, Soudan et Poppy qu'hier encore je n'avais pas l'honneur de connaître, je m'inscris donc en faux contre cette lettre me réservant toute poursuite contre le journal le *Progrès*.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mon profond respect.

Ernest VERNIER,
secrétaire de la Société
philanthropique dauphinoise,
rue Rabelais, 64.

LETRE DE M. HENRI THIVOLLET

Nous recevons la lettre suivante:

Lyon, 18 décembre 1881.

Monsieur Tony Loup,

Voilà le contenu de la lettre que j'adresse au *Progrès*.

« Monsieur Tony Loup, directeur du *Réveil Lyonnais*,

En réponse à votre lettre du 18 courant par laquelle vous me faites connaître les noms des auteurs des articles parus dans votre journal, concernant mon frère Joseph, je vous remercie et me déclare satisfait, croyez que ce n'est pas vous personnellement que j'ai voulu viser dans ma lettre.

Agitez, M. Tony Loup, mes sincères salutations.

« Henri THIVOLLET,
rue de Marseille, 21. »

Les auteurs des articles en faveur de M. Joseph Thivollet, sont des amis de ce dernier.

MANŒUVRES OFFICIELLES

« Je soussigné déclare que le Comité central a empêché hier la vente du *Réveil Lyonnais*, notamment chez la marchande qui le colporte à Monplaisir et Monchat.

« BERNARD, fils,

« Rue des Tournelles, 31. »

Ce fait est exact, et ce n'est pas le seul qui nous est signalé.

On n'a rien négligé pour faire triompher la candidature officielle.

COMITÉ DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE LA 3^e CIRCONSCRIPTION

Les membres de la commission exécutive sont convoqués pour ce soir, à huit heures précises, chez le citoyen Amblard.

Pour la Commission:

SOUDAN.

COMITÉ DE L'ALLIANCE

La commission exécutive est invitée à se réunir aujourd'hui 19 courant, au local habituel.

Le secrétaire, JB. CHARVET.

LE DOSSIER

DE LA

POLICE

A partir d'aujourd'hui nous ouvrons le dossier de la police.

Nous invitons toutes les personnes qui ont été insultées ou brutalisées par les gardiens de la paix à venir dans nos bureaux où nous aurons un registre spécial.

Nous recevrons les plaintes de 6 heures à 10 heures.

PROTESTATION

Il est un fait regrettable. Dans toutes les élections tout doit se passer légalement.

Pourquoi donc à la mairie du 3^e arrondissement la police s'est-elle permise, sans ordre, de faire évacuer la salle de manière que nos amis n'aient pas eu qualité pour pouvoir lancer une protestation contre la manière dont les procès-verbaux ont été faits. (Occultement.)

C'est une manœuvre électorale; la mairie a été envahie. C'est un abus de la force, de la force que nous n'avons jamais rencontrée, avec autant d'acharnement depuis l'Empire.

Si avec le ministère Gambetta, l'Empire est revenu; qu'il s'appelle Léon I ou M. Gambetta revêtu de ses titres, de sa grandeur, il vaudrait mieux le dire, on saurait à quoi s'en tenir.

Mais qu'il soit Léon I ou Gambetta, nous protestons contre ses agissements, qu'ils émanent directement de lui ou de ses subalternes.

Henry LAPEYRE.

Incidents de la rue des Marronniers

Hier soir, la police cernait la rue des marronniers.

On avait un but, ce but était connu.

ARRESTATIONS

Un grand nombre de nos amis qui venaient nous demander des renseignements ont été maltraités par des gardiens de la paix.

Nous-mêmes avons été appréhendé au collet.

Sur la rue de notre carte, on a bien voulu nous épargner les gourmades ainsi qu'à nos amis, mais somme toute, la police s'est mal conduite, nous en informons M. Louis.

On a brutalisé nos amis, nos typographes; nous avons été nous-mêmes, encore une fois, menacé de manger du pain noir par l'agent portant le numéro 213. (A M. Louis.)

Cet agent a prétendu qu'il ne mettrait pas de gants pour nous emballer et nous fouiller au violon.

Nous étions cependant dans notre droit.

On est venu dans nos bureaux, nous demander notre carte, c'était le brigadier; de deux choses l'une, ou nous étions coupable, ou nous étions dans notre droit; si nous étions coupable pourquoi ne pas nous arrêter; si nous ne l'étions pas, pourquoi toutes ces intimidations puériles?

Nous ne sommes pas de ceux à qui on fait manger du pain noir, sans qu'ils l'aient mérité, si nous en avons mangé, l'amnistie nous a donné le droit aujourd'hui de manger du pain blanc.

Plusieurs de nos amis ont été arrêtés, c'est indigne, et nous protestons énergiquement.

Aux derniers jours, lors des illuminations, les groupes étaient compactes; aucun agent de police n'a songé à les disperser.

N'est-il pas honteux qu'en République on vienne arrêter les républicains militants, alors qu'on protège les réactionnaires, les cléricaux, les monarchistes. Nous dénonçons ces faits à l'autorité qui veut bien se prétendre républicaine.

Le numéro 213 a forfait à son devoir, il l'a outrepassé; il mérite la destitution.

Nous la poursuivrons.

Henry LAPEYRE.

ARRESTATION DES TYPOGRAPHES

Les gardiens de la paix ont interdit à nos typographes le passage de la rue des Marronniers.

Pendant une heure et demie, ils n'ont pu entrer au journal.

Les gardiens de la paix ont déchiré la blouse de deux typographes du *Réveil Lyonnais*, MM. Roche et Emile Julien.

Nous sommes revenus aux plus mauvais jours de l'empire.

Il faudra nous mettre en garde contre les gardiens de la paix.

Citoyens, nous serons obligés de veiller nous-mêmes à notre sécurité.

Nous signalons tous ces faits à MM. les députés de l'extrême gauche.

Henry LAPEYRE.

Le 213

Le gardien de la paix 213 a insulté des citoyens coupables d'avoir voté pour Humbert.

Le 213 a insulté un de nos rédacteurs.

Le 213 a menacé M. Lapeyre, rédacteur du *Réveil*, de « lui faire manger du pain noir. »

Le 213 a arrêté deux citoyens coupables d'être entrés dans les bureaux de notre journal.

Il faut en finir.

Nous rendons M. Louis responsable des actes de ses agents.

Henry LAPEYRE.

CONTRADICTIONS

Il y avait hier trois cents personnes devant les bureaux du *Petit Lyonnais*, elles n'ont pas été inquiétées.

Toutes les personnes qui venaient au *Réveil Lyonnais* ont été mises en état d'arrestation.

NOTRE CAMPAGNE

Nous commençons dès aujourd'hui une campagne contre la police lyonnaise qui, hier, a eu une attitude révoltante, digne des agents provocateurs de l'Empire.

Nous recevrons toutes les communications dans nos bureaux, de six heures à dix heures.

H. L.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spécial

LES JOURNAUX

Paris, 18 décembre.

L'Union républicaine dit que le groupe de la gauche radicale se grossira de tous les républicains décidés à tenir leurs promesses.

Le *Gaulois* demande à M. Gambetta de faire connaître ses intentions.

La *République française* déclare que si le pays établit l'harmonie entre les deux Chambres, nous entrerons largement dans la voie des réformes et nous n'aurons plus à craindre les instabilités ministérielles.

Le *Parlement*, revenant sur le procès Rochefort, dit qu'il est inadmissible qu'un journaliste hasarde une accusation sans la vérifier ensuite ou se retrancher derrière sa bonne foi.

Assez d'enquêtes, écrit le *Journal des Débats*, seul M. Roustan aurait le droit de demander une enquête.

La *Paix* constate que le résultat des élections sénatoriales déterminera sur presque tous les points de la politique l'attitude du gouvernement et celle de la Chambre.

— Le *Soleil* dit que M. Gambetta qui sait par qui et pourquoi la gauche républicaine a été organisée en est déjà réduit à tatonner, mais qu'il ne reculera pas devant la lutte.

— La *Justice* dit que la publication du dossier Bokkoveveillera l'immunité entre la France et l'Italie.

— Les *Débats* disent que le procès Rochefort crée de fâcheux précédents au point de vue de notre diplomatie.

QUESTION DES THÉÂTRES

Paris, 18 décembre.

La question des théâtres est en ce moment celle qui domine toutes les autres à Paris.

Les recettes ont partout baissé dans des proportions énormes depuis l'incendie de Vienne. On craint beaucoup dans le public les conséquences qu'aurait quelque panique causée par des mal-fauteurs.

Le *Figaro* et le *Constitutionnel* insistent sur la question de l'indemnité que réclament les théâtres qu'on veut fermer pour donner, en apparence au moins, satisfaction aux craintes de la population.

Ces indemnités pourraient être considérables et ne sauraient être contestées en droit, attendu que la plupart de ces théâtres ont été récemment construits et restaurés, et que les travaux ont été acceptés par une commission officielle.

On calcule que la seule suppression des strapontins équivaut à une perte annuelle de 120,000 fr. pour un théâtre de moyenne importance.

On peut juger par là des frais énormes qu'occasionnerait la création de nouveaux dégagements, sans compter le chômage.

INTERIEUR

Paris, 18 décembre.

LA DÉMISSION DE M. DAUPHIN

La démission du procureur général Dauphin est démentie.

LA CANDIDATURE HÉROLD

On assure que M. Hérold pose sa candidature sénatoriale dans les Pyrénées-Orientales.

ADRESSE A M. ROUSTAN

La colonie française de Saint-Sébastien a envoyé une adresse à M. Roustan le remerciant de son

une petite hauteur au-dessus du fort de Laredo, se dirigeant vers Bilbao.

On suppose que c'est le ballon monté par M. Powell, et des ordres ont été donnés pour porter secours à M. Powell; si le ballon vient à atterrir.

ÉTATS-UNIS

L'isthme de Panama

Washington, 18 décembre.

Conformément à la résolution adoptée par le Sénat, le 12 décembre, le président Arthur a communiqué au Sénat les instructions envoyées par M. Blaine à M. Lowell, relativement aux modifications demandées par les États-Unis au traité Clayton-Bulwer, concernant le canal de l'isthme de Panama.

Le nouveau ministère

Washington, 19 décembre.

Il est probable que M. Lincoln restera secrétaire d'État à la guerre; M. Bouwell sera secrétaire d'État à la marine; M. Chaffee à l'intérieur, et M. Howe, directeur des postes.

Pour le service des dépêches

Allain LANDRE.

LE PROCÈS ROCHEFORT

M. Rochefort est acquitté.

Les trois questions posées aux jurés peuvent se résumer ainsi :

« M. Rochefort s'est-il rendu coupable de calomnies en écrivant tels et tels articles ? »

Le jury a répondu : « Non ! »

Donc, il est prouvé que les accusations de M. Rochefort sont absolument justifiées.

Car M. Rochefort, il ne faut pas l'oublier, a été sommé d'en faire la preuve.

Nos lecteurs savent en quoi ces accusations consistent. Du reste, nous pouvons mettre sous leurs yeux un extrait d'un article paru dans le numéro du 27 septembre de *l'Intransigeant*. Cet extrait résume en quelques mots tous les articles de notre confrère :

L'affaire de Tunis est un *vol qualifié*, compliqué d'assassinat, c'est-à-dire un crime dont les auteurs sont passibles de la Cour d'assises.

MM. Gambetta et Roustan avaient formé une association dont le but était de faire d'abord tomber au prix du papier les obligations de la Dette tunisienne, et de les racheter ensuite pour quelques liards. Mais comme jamais le bey n'aurait eu les deux cents millions nécessaires à leur remboursement, les deux complices poussaient le gouvernement français à intervenir dans la régence, et à prendre à son compte le paiement des obligations qui eussent été converties en 10 0/0. M. Gambetta et M. Roustan eussent alors échangé leur tas de papier contre des coupons de rente pour une valeur de plus de cent millions, et ces rentes ce sont les contribuables qui les leur auraient servies.

L'entreprise mexicaine était incontestablement moins scélérate que celle dont nous recueillons actuellement les fruits, car c'était sur l'argent des Mexicains que les bons Jokers devaient être remboursés, tandis que c'est des ressources de la France, déjà épuisées par les milliards de la dette prussienne, que nos vampires avaient projeté de se repaître.

Il n'est pas besoin de dire que les ligues que nous reproduisons faisaient partie du dossier des articles incriminés.

En conséquence, les jurés avaient à se prononcer sur cette question :

« En écrivant :
« L'affaire de Tunis est un *vol qualifié*, compliqué d'assassinat, c'est-à-dire un crime dont les auteurs sont passibles de la Cour d'assises.
« Rochefort a-t-il dit la vérité, ou un non. »

Et ils ont répondu :
« Rochefort a dit la vérité. Il l'a prouvé. »

Et ils ont répondu aussi, approuvant et reconnaissant fondées des accusations que pour l'honneur de la France et pour l'honneur du ministère qui la représente, nous aurions voulu voir résumer :

« MM. GAMBETTA et Roustan — M. Rochefort l'a prouvé — avaient formé une association dont le but était de faire d'abord tomber au prix du papier les obligations de la dette tuni-

« sienne et de les racheter ensuite pour quelques liards. »

La réponse des jurés devait être tellement concluante que M. le procureur général chargé de requérir contre les accusés, comprenant quelles conséquences entraînerait un verdict d'acquiescement, avait dit dans son réquisitoire :

« Si vous acquittez M. Rochefort, M. Roustan devra passer demain en Cour d'assises, et je vous promets que dans ce cas, je requerrai contre lui le plus sévèrement que contre M. Rochefort, car ce ne seront pas quelques mois de prison qui suffiront ; il faudra les peines qui frappent les fonctionnaires coupables de forfaiture. »

Ainsi, dans l'esprit de l'agent du pouvoir, dans l'esprit du représentant du ministère, le verdict devait signifier :

« Ou M. Rochefort est coupable de calomnie, ou il est prouvé que M. Roustan est coupable de forfaiture — accomplie de complicité avec M. Gambetta. »

Eh bien ! le jury a parlé.

Certes, on ne nous dira pas que ce jury était composé de la fine fleur de ce qu'il y a de gens du pouvoir d'appeler « les énergumènes des réunions publiques » ; il a été trié avec soin par le gouvernement, sur des listes soigneusement épluchées, en vertu d'une loi réactionnaire.

Le ministère, cela n'a pas été dément, s'est livré à y a quelques jours sur le compte de chaque juré à une enquête approfondie, et le procureur a pu recuser tous ceux des membres du jury que les rapports de police ne lui avaient pas désignés comme absolument favorables au gouvernement.

Parlerai-je de la partialité choquante du président ? Elle est indéniable.

En un mot, M. Gambetta a été jugé par ses partisans, par ses amis.

Et quel a été l'avis de ceux-ci, malgré la pression qu'ils ont eue à subir ? On le sait :

« Il est prouvé que M. Gambetta, sous le couvert de M. Roustan, est coupable des crimes que lui a reprochés M. Rochefort. »

Le verdict rendu par le jury, dès longtemps l'opinion publique l'avait prononcé.

Seuls, nos députés liés au ministère par l'ardente soif des sous-préfectures et des bureaux de tabac n'avaient pas osé prendre parti.

Les jurés, qui n'aspirent à aucune fonction publique, qui ne demandent et ne peuvent demander, ni pour eux, ni pour les leurs, la plus petite sécurité, les jurés se sont prononcés en toute indépendance.

Ils ont condamné l'expédition tunisienne et les causes honteuses qui l'ont provoquée. Ils ont condamné l'ancien ministère qui l'a commencée et le chef du nouveau pour qui elle a été faite. Ils ont condamné les infâmes spéculations dissimulées derrière un prétendu intérêt national.

Juges, ils ont jugés, eux qui prétendent faire des lois et s'en affranchir. Et ils ont déclaré bien appliquées ces paroles de M. Rochefort :

M. Gambetta a travaillé pendant cinq ans à faire aboutir la combinaison financière, qui est en train d'avorter dans une insurrection générale, dans le massacre et dans le sang !

Et l'histoire impartiale ajoutera :
« M. Gambetta a agi avec la complicité de la majorité du Parlement. »

Georges LETELLIER.

UN ARTICLE ABOMINABLE

Il paraît qu'on n'est pas riche à la *Découverte* ! Est-ce que le citoyen Chambord paierait à prix réduit les annonces électorales qu'il y fait insérer ? Est-ce que les citoyens chambordiens, bourbonniens, etc., etc., diminueraient les sommes données pour subventionner et maintenir cette feuille ? Toujours est-il que cet organe afin de voler son

refus de donner pour les familles des victimes de l'incendie du théâtre de Vienna, dit ceci :

« Ce que nous ne comprenons pas, ce que l'on ne nous fera pas comprendre, c'est que l'on fasse des souscriptions après des sinistres de théâtres. On ne va, on ne doit aller au théâtre que lorsqu'on est à l'aise, lorsqu'on a de l'argent de reste ; dès lors, une souscription devient un contre-sens. De toutes les victimes, celles du plaisir sont les moins intéressantes, et il y a mille occasions de placer plus judicieusement son argent. » — (Lundi, 12 décembre 1881.)

Un tel langage est infâme, abominable, et son auteur est un misérable. Comment, une souscription est un contre-sens, parce que l'on ne doit aller au théâtre que lorsqu'on a de l'argent de reste ! Mais, les artistes ! les personnes de service ! les employés ! y vont-ils parce qu'ils ont de l'argent de reste, parce qu'ils sont riches ! Les artistes y vont pour gagner quelque argent, et il leur faut pour réussir plusieurs années de travail et plus de talent, plus de cœur, plus de dévouement qu'il en faut pour être rédacteur ou même directeur à la *Découverte* ! La police y va par ordre, et pour maintenir la tranquillité, le calme et la décence parmi les spectateurs, qui riches et à l'aise y causeraient de nombreux dérangements, même sans être des républicains ! De nombreux employés y vont pour faciliter le service et faire ce que les riches refusent de faire !

Si les riches sont, d'après vous, de peu intéressantes victimes, parce qu'ils sont victimes du plaisir, les pauvres employés méritent bien quelque chose puisqu'ils sont victimes du travail et du devoir.

Vous dites qu'on ne doit aller au théâtre que si l'on est à l'aise et si l'on a de l'argent de reste. Vous voulez donc seulement pour le riche les plaisirs, les distractions, les amusements, et pour le pauvre, l'ouvrier, rien autre que le travail, la peine, la fatigue.

Ah ! vous le réaliserez, cet affreux programme, si votre Monsieur Chambord réussissait à s'emparer du trône, du pouvoir. Mais un aussi grand malheur pour la France est impossible.

Malgré les sommes que vous destinerez à l'achat des traites, malgré vos complots, malgré vos excitations à la haine de la République, malgré vos réclames, le peuple refusera toujours votre monsieur Chambord le peuple refusera toujours l'esclavage, car, du jour où le prince serait roi, il n'y aurait plus en France que deux classes : les victimes et les tyrans.

UN CURÉ RÉPUBLICAIN.

Le candidat déclare qu'il est partisan de la forme républicaine, et qu'il s'engage à défendre la République dans toutes les circonstances où elle pourrait être attaquée.

Il déclare, en outre, formellement accepter le programme suivant, qui contient l'énoncé des réformes générales, et être prêt à le signer :

1° Demander la révision de la Constitution, en ce qui touche la Chambre haute, sur les bases suivantes :

« Suppression des inamovibilités ;
« Modification du corps électoral et des conditions d'éligibilité dans un sens plus libéral ;
« Délimitation restrictive des attributions en matière budgétaire ;
« Révision de la procédure législative en cas de conflit entre les deux Chambres ;

2° Demander sans délai la réforme de la magistrature sur les bases suivantes :

a) Suppression de l'inamovibilité ;
b) Réduction du nombre des magistrats ;
c) Augmentation de leur traitement ;
d) Concours pour l'entrée dans la magistrature sur une liste d'admissibles ;

e) Pour l'avancement, création d'une commission supérieure composée en majorité de membres du Parlement, qui dressera une liste de présentation dans laquelle le pouvoir exécutif devra choisir ;

3° Poursuivre sans retard l'achèvement des lois destinées à rendre l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire ;
« Étudier les moyens de développer l'enseignement secondaire notamment pour les filles, et de faciliter l'accès de l'enseignement supérieur, notamment par des créations de bourses ;

4° En ce qui touche aux rapports de l'État et de l'Église, réclamer l'exécution stricte du Concordat ; étudier les moyens propres à amener la séparation définitive de l'État et des cultes ;

5° Degrèvement de l'impôt foncier ;
6° Suppression des impôts de consommation ;

7° Étude et révision des tarifs des Compagnies de transport.

M. Debolo a réclamé énergiquement l'inscription dans le programme de la suppression du Sénat.

Sa proposition a été vivement appuyée par MM. Foulou, Gay, Convent.

Elle a été combattue par MM. Héron et Perras.

La discussion a été très tumultueuse. On a d'abord consulté l'Assemblée par assis et levé. Le bureau ayant déclaré que la majorité était contre la suppression, M. Debolo a réclamé le vote par appel nominal.

Il a donné les résultats suivants :

Votants 127
Pour la suppression du Sénat 71
Contre 56

Le programme a été ensuite accepté dans son ensemble sauf l'article 7 qui a été renvoyé à un nouvel examen.

On a ajouté au programme un article portant :

« Égalité de tous les citoyens devant le service militaire. »

— Dînerons-nous ici ?
— Non, j'en ai par-dessus la tête de la soupe à l'oignon et de l'éternelle choucroute garnie. Nous irons à l'Elysée.

— Eh bien ! partons.

Fernand et Jacques Sureau quittèrent la brasserie, prirent la rue Julien-Lacroix et gagnèrent l'Elysée-Ménilmontant.

Le comédien était connu dans l'établissement, où il venait de temps en temps en bonne fortune.

On mit un cabinet à sa disposition, et il s'installa en face de son cousin.

— Sais-tu qu'on ne te voit plus, dit-il à ce dernier. Je parie que, si tu n'avais point rencontré Lucile la nuit dernière, je n'aurais pas eu ta visite aujourd'hui.

— Tu te trompes... répliqua Jacques Sureau. — Je serais venu quand même... j'avais besoin de causer avec toi.

— Tonjour du même sujet ?
— Toujours...
— Encore écrire ?...
— Oh ! non... pas cela...
— A la bonne heure... Je t'avoue que ce qui me régnait dès la première fois me régnait davantage encore aujourd'hui... Nous avons commis tous deux une mauvaise action sans profit ; toi, en ayant l'idée de détruire le bonheur d'un homme à qui tu n'as rien à reprocher ; moi, en me prêtant à ton désir.

— Tu as raison... et je regrette ce que nous avons fait...
— Espères-tu aimé ?
— Pas plus qu'il y a un mois...
— Alors, tu es fou de l'entêter à cette passion qui ne peut aboutir...
— Je le sais pardi bien, que je suis fou... murmura Jacques Sureau d'une voix sourde ; mais est-ce ma faute si j'aime et si je ne puis cesser d'aimer... — La fièvre sèche mon

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Hier a eu lieu au palais Saint-Pierre la réunion des délégués sénatoriaux. 160 à 180 délégués étaient présents.

MM. Varambon et Perras, députés du Rhône, étaient présents.

M. le docteur Gaillet, président, ayant pour assesseurs MM. Bavoze, Pierron et Jugy, et pour secrétaires, MM. Thevenet, président du Conseil général et Charasse.

Il a été aussitôt donné lecture du programme suivant :

PROJET DE PROGRAMME

« Le candidat déclare qu'il est partisan de la forme républicaine, et qu'il s'engage à défendre la République dans toutes les circonstances où elle pourrait être attaquée.

« Il déclare, en outre, formellement accepter le programme suivant, qui contient l'énoncé des réformes générales, et être prêt à le signer :

1° Demander la révision de la Constitution, en ce qui touche la Chambre haute, sur les bases suivantes :

« Suppression des inamovibilités ;
« Modification du corps électoral et des conditions d'éligibilité dans un sens plus libéral ;
« Délimitation restrictive des attributions en matière budgétaire ;
« Révision de la procédure législative en cas de conflit entre les deux Chambres ;

2° Demander sans délai la réforme de la magistrature sur les bases suivantes :

a) Suppression de l'inamovibilité ;
b) Réduction du nombre des magistrats ;
c) Augmentation de leur traitement ;
d) Concours pour l'entrée dans la magistrature sur une liste d'admissibles ;

e) Pour l'avancement, création d'une commission supérieure composée en majorité de membres du Parlement, qui dressera une liste de présentation dans laquelle le pouvoir exécutif devra choisir ;

3° Poursuivre sans retard l'achèvement des lois destinées à rendre l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire ;
« Étudier les moyens de développer l'enseignement secondaire notamment pour les filles, et de faciliter l'accès de l'enseignement supérieur, notamment par des créations de bourses ;

4° En ce qui touche aux rapports de l'État et de l'Église, réclamer l'exécution stricte du Concordat ; étudier les moyens propres à amener la séparation définitive de l'État et des cultes ;

5° Degrèvement de l'impôt foncier ;
6° Suppression des impôts de consommation ;

7° Étude et révision des tarifs des Compagnies de transport.

M. Debolo a réclamé énergiquement l'inscription dans le programme de la suppression du Sénat.

Sa proposition a été vivement appuyée par MM. Foulou, Gay, Convent.

Elle a été combattue par MM. Héron et Perras.

La discussion a été très tumultueuse. On a d'abord consulté l'Assemblée par assis et levé. Le bureau ayant déclaré que la majorité était contre la suppression, M. Debolo a réclamé le vote par appel nominal.

Il a donné les résultats suivants :

Votants 127
Pour la suppression du Sénat 71
Contre 56

Le programme a été ensuite accepté dans son ensemble sauf l'article 7 qui a été renvoyé à un nouvel examen.

On a ajouté au programme un article portant :

« Égalité de tous les citoyens devant le service militaire. »

L'assemblée a ensuite décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu le 2 janvier prochain.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

Société des Enfants d'Apollon

La première soirée donnée par cette excellente Société, avait attiré à l'hôtel Massena, un public nombreux et choisi.

Beaucoup de jolies femmes, en fraîches toilettes ajoutaient encore par leur présence, un éclat plus vif à cette petite fête qui a été charmante en tous points.

L'honorable président de cette Société, M. Geoffroy, en a fait les honneurs avec un tact parfait.

Le concert a été très brillant.

Nous citerons un chœur très remarquable de Laurent de Rillé, le *Départ des Compagnons*, chanté par les enfants d'Apollon, avec une sûreté, un ensemble et une maîtrise, qui font le plus grand honneur au jeune et très-habile chef que cette société a placé à sa tête, sous une direction aussi intelligente, elle prendra place bientôt, parmi celles que notre ville s'honore de compter dans son sein.

M. Gros, dans la romance de *Si j'étais Roi*, MM. Meinville et César, dans de charmantes mélodies, puis dans le duo de la *Reine de Chypre*, ont été chaleureusement applaudis. M. Claude Gauthier, a chanté avec le talent qu'on lui connaît, une chanson patriotique de sa composition, la *Déesse Fraternité*, qui a eu les honneurs d'un bis formidable.

M. Claude Gauthier est non seulement un chanteur d'infinité de goût, héritier du talent des Barcier et des Leter, mais est encore un poète très distingué.

Si sa modestie n'égalait son mérite, il nous donnerait plus souvent l'occasion d'entendre et d'applaudir ces chants empreints d'un souffle puissant, et respirant le patriotisme le plus pur.

MM. Bouvard et Vormser, chargés de la partie comique, ont obtenu un succès de fou rire.

M. Darvière, l'habile directeur des Enfants d'Apollon, et M. Martin, amateur, qui ne se contente pas d'être un de nos bons peintres, ont exécuté une symphonie pour violon, qui a été couverte d'applaudissements.

N'oublions pas Mlle Darvière, la charmante diva de la Scala, qui a détaillé avec un charme infini, une délicieuse fantaisie de Bernicat.

Mlle Gaillard, chargée de l'accompagnement, tâche aussi ingrate que difficile, s'en est acquittée avec un zèle digne des plus grands éloges.

Un bal très animé a terminé cette agréable soirée, qui laissera dans l'esprit de ceux qui y ont assisté, le meilleur souvenir.

Joannès GUY.

THÉÂTRES

SPECTACLES DU 19 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre

7 h. 1/4. — *Robert le Diable*.

Théâtre des Célestins

7 h. — *La Closerie des Genets*.

Théâtre du Gymnase

Jeudi 22 et dimanche 25 décembre, merveilleuses soirées dédiées aux familles par Mlle Hélène et son professeur.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

A 8 h. 1/2, grandreprésentation.

THÉÂTRE BELLECOUR

L'immense succès de M. Verbeck à Lyon le retient dans notre ville jeudi prochain, 22 décembre 1881 ; il donnera une nouvelle représentation au Théâtre-Bellecour.

Le spectacle de cette soirée sera complètement nouveau. L'attrait de cette nouvelle séance sera dans les expériences du magnétisme heureuses que M. Verbeck fera

subir à son merveilleux sujet. Mlle de Marguerite.

Il paraît même que M. Verbeck exercera sa puissance magnétique sur les spectateurs qui seront dans l'abstraction de ce phénomène.

Le bureau de location sera ouvert à partir de demain lundi de 11 à 6 heures.

MENAGERIE BIDEL

Bidel aurait-il l'intention de se faire deviner ?

Nous ne le pensons pas, mais hier à la représentation de 5 heures, son lion Sultan qui est de plus en plus méchant, a failli lui faire un mauvais parti.

Si un instant Bidel avait perdu son sang-froid, il était perdu, car l'animal en se lançant sur lui, a complètement enlevé la manche du paletot de son dompteur, le roulement que ce dernier est très fort et a pu avec son bident faire reculer le lion en l'air qui revenait toujours à la charge.

La foule a été énorme pendant toute la journée ; après avoir défilé plus de 7,000 entrées, l'administration a dû refuser du monde à chaque séance.

CHRONIQUE LOCALE

Les cours municipaux de la Faculté des lettres de Lyon commenceront le lundi 19 courant, à huit heures et demie du soir.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée nous informe que le service est repris entre Vintimille et Menton et vice versa pour les trains partant de Nice à 12 h. 22, et à 6 h. 07 du soir, et de Vintimille à 3 h. 08 du soir et 10 h. 32.

Un concours, pour deux places de médecine-inspecteurs des écoles communales et des crèches de la ville de Lyon s'ouvrira demain lundi, 19 courant, dans une des salles de la Faculté de médecine.

Ont été désignés par arrêté municipal pour faire partie du jury :

MM. Courrière, inspecteur d'Académie, Lacassagne, Perroud, Rollet, professeurs à la Faculté de médecine.

M. Sicard, agrégé des Facultés de médecine, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, est attaché en qualité d'agrégé à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. le professeur Paullet vient d'être désigné par la faculté de médecine de Lyon pour remplir avec MM. Crolas et Lacassagne, les fonctions d'assesseur pendant l'année 1882.

Par suite du déraillement d'une machine de manœuvre à la gare de Lyon-Guillotière, les trains en permanence d'Ambergé ont subi un léger retard.

Il n'y a eu que de légères pertes matérielles.

Jusqu'en 1877, la France avait toujours exporté cinq fois plus de vins qu'elle n'en avait importé.

Depuis 1879, l'équilibre est renversé et d'année en année les importations de vins étrangers s'accroissent parallèlement à la diminution des exportations de vins français, diminution due aux ravages du phylloxera.

Un relevé des douanes donne les chiffres suivants des vins importés en France pendant les dix premiers mois des trois dernières années :

1879... 2,109,891 hectolitres
1880... 5,958,415 —
1881... 6,553,659 —

L'Espagne, à elle seule, fournit plus des deux tiers de ces importations.

L'Italie fournit environ un quart. Le reste est fourni par la Hongrie, le Portugal, la Grèce, etc.

Le ministre de la guerre a prescrit que lorsque des jeunes gens, à leur arrivée au corps, présenteront un brevet d'instruction militaire délivré par une société civile de leur autorité, les chefs de corps pourront tenir compte de ce brevet pour la formation des classes d'instruction des jeunes soldats, telle qu'elle est prescrite par la circulaire du 31 décembre 1878.

Il ne put s'empêcher de rire de la déconvenue de son cousin.

— Tu as dû faire une bonne tête en reconnaissant Lucile, quand tu croyais tenir la comtesse ! — s'écria-t-il.

XXXVIII

Jacques Sureau fronça ses sourcils qui formaient, en se rapprochant, le fer à cheval légendaire des *Red-garretts*, et donnaient à son visage une expression sinistre.

— Comédien sans cœur, — fit-il d'une voix sombre, — on voit bien que tu n'aimes rien au monde !... Je souffre comme un damné et tu ris !

— Je ne ris pas de toi... — répliqua Fernand. — Mais qu'est-ce que tu veux, mon cher, la situation est drôle !... Cette méprise nocturne aurait un vrai succès au théâtre... C'est du vaudeville tout pur !

— Du vaudeville qui pourrait tourner au drame... —

— Espérons que non... — Et tu n'as pu retrouver la maison où la comtesse était entrée ?

L'ex-écuyer secoua la tête et répondit :

— Madame de Vergis aura regagné l'hôtel pendant que je poursuivais Lucile... et je ne sais rien, sinon qu'elle a un amant... J'en doute encore, à présent j'en suis sûr... Bientôt je connaîtrai cet amant... Alors je tiendrai la comtesse dans ma dépendance, et je la forcerai bien à m'entendre quand je lui dirai que je l'aime... —

— Et si elle se révolte... si elle te chasse ?

— Elle n'osera pas.

— Soit, mais enfin, si elle ose ?

— Alors, je te le répète, je tuerai son amant.

Cette décision, très importante, sera portée à la connaissance des sociétés intéressées par l'intermédiaire de M. le ministre.

Il est à croire que l'encouragement qui vient d'être donné officiellement par le ministre de la guerre aux sociétés civiles de tir aura pour effet d'augmenter le nombre.

Les élections au conseil supérieur de l'instruction publique viennent d'avoir lieu à Paris.

On a procédé au dépouillement des votes des principales facultés de médecine.

Sur 69 électeurs inscrits pour la faculté de Paris, 49 seulement ont voté; à Bordeaux, 28 sur 31; à Lyon, 31 sur 42; à Lille, 18 sur 23; à Nancy, 22 sur 25; à Montpellier, 33 sur 36; en plus, 2 bulletins blancs et 2 bulletins nuls; soit 181 votants sur 230 inscrits.

Parmi les suffrages exprimés, voici les résultats qui se rattachent à notre ville.

M. Chauveau a obtenu 13 voix; M. Lacassagne, 11; M. Monoyer, 6; M. Poulet, 2; M. Renan, 1; M. Pierret, 1; M. Berne, 1.

Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes qui ont subi des condamnations pour vol, falsification de denrées, coups et blessures, ne pourront, dans aucun cas, servir dans les sections d'administration, qu'ils appartiennent, soit à la réserve, soit à l'armée territoriale.

Ces hommes devront être versés dans un corps combattant.

Voici la composition du bureau d'assistance judiciaire de la cour d'appel de Lyon pour l'année judiciaire 1881-1882: Président: M. Lablancière, avocat. Membres: M. Ducuryl, bâtonnier honoraire; M. Rougier, avocat; M. Léon Roux, avocat; M. Robin, avocat; M. Rombau, avoué; M. Besse, inspecteur de l'enregistrement. Secrétaire: M. Lescuyer, greffier.

Sans-gène Clérical

Deux dames (du monde, dit-on) accompagnées d'un monsieur à robe noire se sont présentées chez la dame Serve, marchande de légumes, rue Villeroi numéro 7.

Leur but était bien simple; une quête faite au profit des pauvres.

La dame Serve, comme dans le quartier, fait ses aumônes, elle même, elle jugea convenable de ne pas se laisser assiéger par les trois robes en question.

Elle se retira dans son arrière boutique et fut très étonnée de voir en revenant qu'une modeste somme de 0,10 avait été subtilisée sans sa balance.

Ces 0,10 iront probablement grossir le budget des pauvres.

On annonce une excellente nouvelle relative aux modestes employés du ministère des postes.

M. Cochery vient de faire préparer un travail dont le but est de réglementer à nouveau, en y apportant de grandes améliorations le service des facteurs ruraux.

Cette classe de facteurs a toujours été très oubliée, jusqu'en 1876, ils étaient payés sur le pied de 6 centimes par kilomètre et par jour.

En 1877, cette rémunération fut portée à 6 cent. et demi. 18,917 facteurs participèrent alors à cette augmentation, qui leur portait leur traitement en moyenne à 623 francs par an et par facteur. Cette augmentation n'ayant pas paru encore suffisante, la rémunération kilométrique a été élevée, au commencement de la présente année, à 6 centimes 3/4 par jour et par kilomètre. Aujourd'hui, il est question de faire porter cette rémunération à 7 cent.

La moyenne des émoluments des facteurs serait alors de 763 fr.

Outre l'amélioration à apporter à la situation financière des facteurs ruraux, le ministre des postes veut faire remanier la réglementation des tournées, de façon qu'elles soient mieux

proportionnées aux forces des hommes.

Actuellement encore, la plupart des facteurs ruraux ont à parcourir, en moyenne, 20 kilomètres par jour pour leur service régulier.

Pour quelques-uns, les tournées varient de 25 à 32 kilomètres, chiffre maximum.

C'est principalement sur la réorganisation de ce dernier service que vont porter les nouvelles améliorations projetées.

On nous signale le mauvais état de la chaussée du boulevard des Brotteaux, transformée par suite des piédestaux, en véritable cloaque, où le piéton n'ose s'aventurer.

Espérons que l'administration qui aura maintenant quelque loisir, pourra s'occuper un peu de ce que l'élection de la Guillotière n'aurait jamais dû lui faire négliger.

Nous avons signalé hier la tentative de suicide d'une femme qui s'est précipitée dans la Saône, à quelques mètres en amont du pont la Feuillée.

Cette malheureuse, retirée par M. Guedy, maître de platte, et transportée à la pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algerie, n'a pu être rappelée à la vie, malgré tous les soins dont elle a été l'objet.

Son identité a pu être constatée. C'est une nommée Parisot Marie, âgée de 43 ans, couturière, rue Tourret, n° 4.

Vivant seule dans une modeste chambre, cette malheureuse souffrait cruellement d'une maladie de cœur, et plusieurs fois déjà, elle avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Curieuse coïncidence: son beau-père s'est noyé, il y a quatre ans, dans le même endroit, pour la même cause et de la même façon.

Un triste accident est arrivé avant-hier rue Fénelon, 18.

Un ouvrier ferblantier nommé Jean Sapin, employé chez M. Monfalcon, cours Lafayette, 23, travaillait à la réparation d'un tuyau de descente, lorsque tout-à-coup, les liens qui le retenaient à la corde à nœuds dont on se sert pour cet usage se rompirent et le malheureux ouvrier fut précipité de la hauteur du troisième étage sur le sol.

On le releva sans vie. Le corps fut transporté à son domicile, avenue de Saxe, 105.

Sapin laisse une femme et une petite fille de quatre ans; il était âgé de trente ans.

Toujours le vol à l'étendage! Un audacieux voleur, resté inconnu, a dérobé au préjudice de M. Trouillet, débitant, montée de la Grand-Côte, diverses pièces de linge que celui-ci avait étendues dans sa cour, et qu'il avait tout lieu de croire en sûreté.

Une enquête est ouverte.

Le nommé Claude A... âgé de 16 ans, à la suite d'un acte de violence, commis sur la personne de son père, honorable commerçant du quartier des Brotteaux, a été sur la plainte de celui-ci, conduit au pénitencier d'Oullins.

Avant-hier, le nommé Bosset, demeurant rue des Docks, était occupé à enlever du vieux mastik à des carreaux de vitre, lorsque le poinçon dont il se servait vint le frapper violemment à l'œil gauche.

Il a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu. On craint que son œil ne soit perdu.

Dans l'après-midi d'avant-hier, vers 1 heure, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Gros, propriétaire à Oullins, s'est subitement emporté à l'angle du quai de la Charité et du cours du Midi.

Dans sa course furibonde, il a heurté et renversé une lanterne à gaz.

Par suite du choc, les deux brandards de la voiture ont été brisés.

Un malheur était imminent sans le courage et le sang-froid de deux gar-

diens de la paix, qui l'ont arrêté sur le cours Perrache, et qui ne sont parvenus à le maîtriser qu'après de vigoureux efforts.

MM. Soulas, Servanton, Elvet et Verguet, sont venus dans nos bureaux se plaindre de la brutalité du conducteur du tramway 74, qui aurait repoussé si brusquement un de leurs camarades, que celui-ci serait tombé sur le marchepied de ce tramway et se serait fait au front une blessure légère.

Signalé à l'administration de cette compagnie.

Dans la journée d'avant-hier, plusieurs feux de cheminées se sont déclarés sur divers points de notre ville.

Chez M. Billard, rue de Marseille, 10; au petit séminaire de la place St-Jean; et enfin chez M. Murat, employé de commerce, rue de la Préfecture, 10.

Tous ont été éteints presque aussitôt. Dégâts insignifiants.

Voici, d'après *Lyon-Médical*, le dernier bulletin sanitaire de notre ville:

Durant la semaine qui vient de finir, aucun changement notable dans la constitution médicale.

Les laryngites, les bronchites plus ou moins généralisées, les pleurésies, les pneumonies, et surtout les bronchopneumonies n'ont pas de fréquence.

Toujours des angines catarrhales, des affections rhumatismales, des névralgies, des myalgies du thorax et des lombes.

De côté des centres nerveux, des méningites chez les enfants et de nombreuses congestions chez les encéphalopathiques.

Dans le groupe des maladies infectieuses, mentionnons des cas de scarlatine, sur tout dans le troisième arrondissement, des érysipèles, des diphtéries et des cas isolés de petite vérole.

Les cas de rage chez les chiens vont se multiplier, grâce à l'abandon de toute mesure prohibitive, et des hommes paieront bientôt de leur vie la liberté absolue laissée à la gent canine.

Le taux mortuaire a subi une légère élévation: il est de 24,3 par an et par mille habitants.

Mortalité de Lyon (population en 1876, 342.815 habitants). Pendant la semaine finissant le 10 décembre 1881, on a constaté 160 décès:

Varicelle.....	0	Maladies du cœur.....	7
Rougeole.....	0	Entérite, diarrhée.....	1
Scarlatine.....	0	Dysenterie.....	0
Erysipèle.....	0	Choléra.....	0
Fièvre typhoïde.....	2	Choléra.....	0
Fièvre muqueuse.....	0	Malad. du cerveau.....	21
Fièvre catarrhale.....	2	Maladie de moelle.....	0
Angine coqueuse.....	0	Épiphorie.....	0
Grippe.....	6	Affections chirurgicales.....	8
Affections puerpérales.....	0	Affections cancéreuses.....	6
Faiblesse congénitale.....	14	Autres maladies aiguës.....	14
Bronchite aiguë.....	46	Autres maladies chroniques.....	46
Pneumonie.....	9	Causes accidentelles.....	1
Pleurésie.....	0	26 Naissances.....	175
Phthisie.....	26	Mort-nés.....	40
Catarrhe pulmonaire.....	8	Décès.....	160
Coqueluche.....	0		

Il y a donc eu pendant cette semaine, 6 naissances de plus que de décès.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — Une association qui présente un grand intérêt vient d'être formée par un grand nombre d'employés des chemins de fer.

Cette association qui comporte environ onze mille membres a pour but d'organiser une caisse libre de retraites et de secours.

Peuvent participer au bénéfice de l'Association les employés et ouvriers appartenant au personnel des compagnies.

La cotisation hebdomadaire peut descendre à 1 franc.

Les rédacteurs des statuts ont mis un grand soin à réserver des droits à ceux que le sociétaire décédé laisse derrière lui, puis qu'ils ont songé non-seulement à la veuve et aux orphelins, mais encore à la mère veuve qui était à la charge d'un sociétaire célibataire décédé.

Cette œuvre mérite la sympathie à laquelle point de vue qu'on l'examine. Elle se déclare caisse libre, en dehors des administrations. Il n'est point douteux que les Compagnies de chemins de fer ne s'occupent du sort de leurs employés et ne fassent au point de vue des retraites certains sacrifices; mais comment ces administrations qui ne prennent de haut avec l'Etat, dont elles sont pourtant les obligées, qui détaillent les prescriptions ministérielles — les

derniers accidents le prouvent — n'auraient-elles pas de la raideur dans les relations avec ce personnel de plusieurs centaines de mille individus dépendant absolument d'elles, malgré le caractère mixte de la propriété des chemins de fer? Les réclamations des chauffeurs portées jadis à la tribune de la Chambre suffisent pour le prouver. Il faut donc encourager l'éclosion de cette libre Association qui, née à peine, réunit déjà onze mille sociétaires, avec un capital de 80.000 francs, et souhaite qu'elle ait bientôt le bénéfice de la déclaration d'utilité publique.

SOCIÉTÉ DE SECOURS ANONYME POUR LES MISÉRABLES INCONSCIENTS. — Les personnes qui désirent en faire partie sont priées de se faire inscrire chez M. Bonnet, imprimeur, 8, rue du Plâtre, ou chez M. Filleron, ancien conseiller d'arrondissement, 29, rue Villeroi, ou encore chez M. Souvaneau, rentier, 12, cours Henri, à Montchat.

Cette société a pour but de combattre la misère et de remédier aux conséquences de cette plaie sociale qui est cause si, chaque année, de nombreuses victimes mettent fin à leurs souffrances en se suicidant ou meurent lentement après avoir enduré toutes les angoisses de la faim.

Pour atteindre son but, elle s'inspire des sentiments philanthropiques de la Société d'appui fraternel de Paris, qui a pour président M. Cattiaux, membre du conseil municipal et du conseil général de la Seine, c'est-à-dire que par tous les moyens possibles elle recherchera les personnes malheureuses qui n'ont pas l'avouer, et s'efforcera, sans blesser leurs susceptibilités, de les secourir, leur procurer du travail, des outils, sans distinction d'âge, de croyance et de nationalité.

Déjà elle a la satisfaction, malgré ses faibles ressources, d'avoir secouru quelques infortunés, mais elle a encore bien à faire pour atteindre son but.

Elle espère pouvoir, avec la sympathie et le concours des honorables personnes qui ont le sentiment réel du bien, surmonter toutes les difficultés.

Les communications diverses, avis, etc., sont reçues chez M. Perrier, 21, cours Lafayette.

Le comité d'initiative.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Louis-Joseph Cotta est âgé de 20 ans, et a toujours eu une passion immodérée pour l'horlogerie.

Ne pouvant en fabriquer lui-même il se contentait d'en escamoter dans la vitrine d'un horloger du cours Vitton, n° 30.

M. Rauch, qui est horloger, ne gôta pas cette manière de faire et a fait arrêter le jeune Cotta, qui a déjà subi quatre condamnations et qui se voit condamner pour la cinquième fois.

Il est condamné à un an et un jour de prison.

Le sieur D... Alexandre est marchand de bric-à-brac, mais il n'observe pas toujours les règlements qui régissent sa profession.

Il y a quelque temps un sous-officier fut condamné à 5 ans de réclusion par le conseil de guerre pour vol d'effets d'habillements et de campement.

Il en avait vendu, paraît-il, une partie à D... ce qui fut établi par l'enquête, et l'infamant marchand de bric-à-brac se voit aujourd'hui condamné à deux mois de prison sous l'inculpation d'achat d'effets militaires.

Pierre-Elle Ribaud est un courtier en marchandises comme on en voit quelquefois.

Il se fait remettre des marchandises par des négociants et les vend à son profit.

Complètement parvenu à Lyon, on le retrouve à Paris, où il exerce la même profession; il emploie également la signature *illegale*. A Paris il est condamné à trois ans de prison.

Il se croyait quitte, mais hélas, on l'amène à Lyon et le tribunal lui inflige deux ans de la même peine.

Paul Degroote est âgé de 62 ans, il n'a pas encore acquis la reconnaissance de l'estomac.

Il y a quelques jours, on le rencontre mourant de faim sur la place Saint-Jean.

L'inspecteur Domenge lui fit donner quelques aliments et lui demanda enfin d'établir son identité.

Degroote, furieux de cette question indiscrète, injuria l'inspecteur et les agents, et leur administra même quelques taloches.

On sut enfin pourquoi cet honnête citoyen refusait de se faire connaître, le motif en fut bien un autre, il a son acte de campagne de la pauvre folle. fit arracher la toile de son cadre et la jeta dans un grand feu qui la consuma en quelques minutes.

Vous ne le reverrez plus, dit Michel.

Mais le baron avait l'esprit frappé, lui qui avait fait enfermer sa tante comme folle.

Les médecins le voyant changer et dépérir à vue d'œil, lui conseillèrent un grand voyage.

Il partit, emmenant Michel avec lui. Il alla d'une traite à Francfort-sur-le-Mein, descendit à l'hôtel de Bruxelles et s'éleva vers minuit en jetant des cris.

Cette vision étrange, que Michel persisterait à nier, car il couchait dans la chambre de son maître, poursuivit le baron de ville en ville et de royaume en royaume.

un casier judiciaire contenant 24 condamnations.

Le tribunal le condamne à 4 mois de prison pour rébellion, coups et outrages.

Forest Benoît est presque aussi fort sur les évasions que Jack Sheppard.

Condamné en août dernier, à six mois de prison pour vol, il s'évade.

Arrêté à Roanne pour un nouveau méfait, il est condamné à un an de prison; mais Forest interjette appel, la Cour confirme; mais pendant le trajet de la voiture cellulaire du Palais à la maison d'arrêt, Forest prend ses jambes à son cou et disparaît de nouveau.

A Embrun, nouveau vol et quinze mois de prison à la suite.

Ramené à Lyon pour purger sa condamnation, il glisse encore des mains et des verrous de la gendarmerie; arrêté de nouveau, Forest est condamné à six mois de prison pour bris de clôture, mais cette fois on prend des mesures et Forest est incarcéré définitivement. Il ne s'échappera plus et subira ses trois ans et trois mois de prison.

M. Z...

DÉPARTEMENTS

RHONE

Grézieux. — Un violent incendie a détruit dans la nuit d'avant-hier un corps de bâtiment appartenant à M. Mure au hameau de Choron.

Les écuries et dépendances, un grenier à foin et un hangar ont été entièrement consumés; plusieurs bestiaux ont péri.

Les pertes évaluées à 10.000 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Villefranche. — On nous prie d'insérer la note suivante: « Un incident assez singulier, pour ne pas dire grave, vient d'avoir lieu aux funérailles de la citoyenne Lapière.

« Ce convoi funèbre, dont le point de départ était l'Hôtel-Dieu, était conduit par les amis de la défunte; tout alla pour le mieux jusqu'au cimetière, mais, arrivé au moment de descendre le corps dans la fosse les appareils servant à cet usage manquaient complètement.

« Les assistants présents à cet étrange spectacle par une pluie battante, et en particulier les parents, viennent protester contre cette manière d'agir en ce qui concerne des obsèques qui ont eu lieu gratuitement et aux frais de l'hospice; nous demandons à qui revient la part de cet outrage aux funérailles d'une ouvrière.

« MANU (Pierre), conseiller municipal, CHAVANIS (Pierre).

Beaujeu. — Une maison d'habitation appartenant à M. Branche, propriétaire à Beaujeu, a été détruite avant-hier par un incendie.

Les pertes sont évaluées à 6.000 fr. environ; elles sont couvertes par une assurance.

LOIRE

Saint-Etienne. — Nous sommes en mesure d'annoncer une bonne nouvelle à nos lecteurs, la voici:

MM. Clovis-Hugues Amoureux, Henri Maret, Tony Revillon et probablement M. Clémenceau viendront à Saint-Etienne donner une grande conférence dont le produit sera affecté à l'œuvre du Sou de nos écoles laïques.

Le prix d'entrée très minime, d'ailleurs, sera uniformément fixé à 6,50.

Cette conférence dont nous donnerons ultérieurement le programme aura lieu dans la salle du cirque.

L'élection pour le renouvellement des juges titulaires et suppléants du tribunal de commerce de Saint-Etienne a eu lieu hier sans donner de résultat par suite du nombre insuffisant de votants.

Une seule liste avait été présentée par les membres de ce tribunal. Il est regrettable que les commerçants stéphanois se désintéressent à ce point d'une question qui les touche d'aussi près.

NOMINATION

M. Gambon, professeur mathématiques au lycée de Saint-Etienne, vient d'être appelé, en la même qualité, au lycée de Rouen.

M. Gambon emporte les regrets de ses élèves et de tous ceux qui le connaissent.

CHUTE MORTELLE

Ce soir, à quatre heures, le nommé Couchoy, maître maçon, travaillant aux bâtiments de l'école normale de filles, cours Fauriel, lorsque, l'on ne sait comment encore, il fut précipité d'une très grande hau-

teur et dans sa chute, s'est brisée la colonne vertébrale.

La mort a été instantanée et M. le docteur Besaguet appelé aussitôt n'a pu que constater le décès.

DERNIÈRE HEURE

ELECTIONS DE PARIS

Paris, 18 décembre.

ELECTION LEGISLATIVE

18^e arrondissement

MM. Lafont, radical..... (Elu) 6.045

Joffrin, candidat ouvrier... 2.334

ELECTIONS MUNICIPALES

17^e Arrondissement (quartier des Epinettes.)

Inscrits: 6.792. — Votants, 2.916

MM. Paynel, radical..... 945

Desmoulin, radical... (Elu) 1.246

19^e arrondissement (quartier de la Villette.)

Inscrits 7.571. — Votants 3.790.

MM. Guichard, rad. (Elu) 1.625 voix.

Canivet, radical..... 1.411 "

Rémond..... 625 "

Desmarais..... 78 "

SOUSCRIPTION

Sou des écoles

Produit d'une collecte faite à l'entour de la citoyenne Bridal, versée par le citoyen Gagneux, le 14 décembre, 2 fr. 30. Chambre syndicale des dames réunies, 1 fr. 35 cent.

Cueillette faite chez M^{me} Colombet à la suite de l'entournement civil de la citoyenne Quirant, versée par le citoyen Poulain, 3 fr. 75 cent.

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur, En 1789, un jeune officier français quittait notre ville et se rendait au Brésil où il prit du service en qualité de colonel. Sa fortune militaire fut rapide et brillante; bientôt nommé général il devint ministre de la guerre. Instruit et intelligent, l'administration des mines lui fut confiée. Les résultats qu'il obtint furent tels, qu'en peu d'années il se trouva possesseur d'une immense fortune. Il se maria, et sa fille, sa seule héritière, est morte en 1865, laissant les dix-huit millions qu'elle tenait de son père, le général Genin.

Des avis de la presse et notamment la *Progrès*, dans son numéro du 18 juillet 1880, ont fait connaître l'ouverture de cette opulente succession qui revient en grande partie aux familles Genin et Mollard, originaires des environs de la Tour-du-Pin (Isère).

Avis à tous les collatéraux de ces deux familles qui veulent profiter des horizons dorés qui se sont ouverts pour eux. Je m'empresse de leur faciliter la marche à suivre.

Agrez, monsieur le Rédacteur, mes salutations respectueuses. J. PERRIER, 91, cours Lafayette.

BULLETIN OUVRIER

Appréteurs réunis. — La Commission des appréteurs réunis invite la corporation à assister à une réunion qui aura lieu mardi 20 décembre à 8 h. du soir, salle de l'Alcazar.

Ordre du jour: Rendement des comptes par la Commission du bal. Pour la Commission, Le Secrétaire, LANFUMEY.

Chambre syndicale ouvrière de coiffeurs. — Tous les ouvriers de la corporation sont convoqués en réunion générale, pour mardi 18 courant, à dix heures du soir, au Café Laverrière, rue de la Barre, n° 16, très urgent.

Paul BOUCHARD.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

74

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un Enfant perdu

(Suite)

Et, à mesure que le jour s'effaçait devant les premières ombres de la nuit, sa terreur augmentait et il se prit à trembler plus fort.

Une heure s'écoula. La grande salle du billard s'emplit d'ombre et de mystère.

Le baron était toujours à la fenêtre, et on eût dit qu'il n'osait pas se retourner.

Michel revint, apportant un flambeau.

Le souper de monsieur le baron est servi, dit-il.

Alors M. de Neuville se leva et respira bruyamment, comme s'il eût été débarrassé de quelque épouvantable vision.

Et il suivit Michel à la salle à manger.

Le valet, une serviette sous le bras, se plaça derrière le fauteuil de son maître.

M. de Neuville mangeait sans mot dire.

tions, dit le valet. Je sais bien qu'une fois ou deux par mois, M. le baron s'éveille en sursaut et me réveille en disant:

— Michel! Michel! j'ai vu le portrait Mais moi, j'écarquille les yeux et ne vois rien.

— Tais-toi! répéta le baron avec effort. Je

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur sans altérer la tête, épanouit le cœur, A peine l'ai senti ta vapeur odorante, Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante Réveille tous mes sens sans trouble et sans cahos, Mes pensées, plus nombreuses, arrivent, Et de ta douce et saine influence, ô café, Mon idée était triste, aride, déprimée, Et je crois du génie éprouvant le réveil, Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

DELILLE.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poulmons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré; vous êtes pourvues, de bonnes choses, s'entend. Êtes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates? Êtes-vous cause si elle vous a rendues beaucoup plus sujettes que nous aux influences de tempé-

rature et d'alimentation? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes vives et douloureuses douleurs complètes d'appétit, des troubles d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allongement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de nos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la diges-

tion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que n'ont pas dédaignée les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, n'hésitez pas à mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur que vous puissiez leur opposer.

L'ex-receveur des postes et télégraphes du bureau des Terreaux, M. Louis Wegelin nous envoie cette lettre:

Monsieur, Avant de partir de Lyon, j'emporterais quelques flacons de votre délicieux sirop de Vial de Vaise. Approchant vers la fin et ne voulant pas me passer d'un médicament qui m'a déjà si souvent soulagé, je vous prie de vouloir bien m'en envoyer trois ou quatre flacons comme colis postal.

Louis WEGELIN

Chaque jour, le Sirop de Vial de Vaise fait une cure merveilleuse; nous ne mettons pas des initiales, ni des noms de fantaisie; les personnes que nous citons sont assez connues et tout le monde peut se renseigner auprès d'elles. — Evitez bien les contrefaçons, il existe trois francs le flacon dans toutes les pharmacies.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CEINTURE FUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bles, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du *Vin Bertrand* et du *Sauveur des Enfants*, obligant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la *Pharmacie Bertrand*, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, Rue de la Bourse, 8 et 10

Succursales

A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,350,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:

A vue,	3 0/0
A 6 mois,	4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus,	5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent FUY**, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Rochet du *Serpent de Lyon*, 32, rue Lanterne.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais*, rue des Maronniers, 8

L'ANCIENNE PHARMACIE BARRAL

P. ROCHAT, Successeur

Recommandée pour ses bonnes préparations, toujours irréprochables

LYON — 22, COURS VITTON, 22 — LYON

Est la Maison qui vend le meilleur marché des Brotteaux. 20 0/0 au moins au-dessous des prix des autres maisons

Dépôt de tous les produits de la Grande Pharmacie Saint-Antoine

M. ROGEL Jeune

25, quai Guillotière

JOLIE MERCERIE

A vendre (Brotteaux) travail pour deux dames,oyer, 550 fr. bien logé (départ forcé) 1.800 fr.

COMMERÇANTS

Voulez-vous vendre

Vos fonds, de commerce, adressez-vous à M. DUPRE, 3, rue Grenette, à l'entresol, Lyon.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable

20 et de mesure impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé, quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

MAISON D'ACCOUEMENT

M^{me} veuve YVERNAT

LYON — 3, rue du Vieil-Nevers, 3 — LYON

(Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges)

Vaccin et tiend des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connaît l'allemand. — Place les enfants. — Renseignements par correspondance.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société

des **LAITIÈRES DU RHONE** les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.

Beurre fin de table, 3 50

Qualités estampillées

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 12^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

A LOUER

Très joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillotière, 24, au premier. Pour le visiter, s'y adresser tous les jours de 3 à 4 heures.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine est installée sur le modèle des vastes établissements créés à Paris et à Londres pour mettre à la portée de tous, les produits nécessaires au maintien de la santé. Si la conception commerciale la plus large a présidé à leur organisation, ils remplissent aussi une mission vraiment philanthropique, en rendant accessibles, au plus grand nombre, des soins sanitaires et hygiéniques qui étaient, autrefois, l'apanage de quelques privilégiés. Comme tous les grands établissements, la *Pharmacie Saint-Antoine* ne s'adresse pas à une catégorie spéciale de clients, mais à toutes les classes de la société: par la perfection et la fraîcheur de ses produits, elle peut satisfaire les plus difficiles; par le bon marché, qu'elle pousse à ses dernières limites, elle répond aux besoins de ceux qui sont le plus obligés de compter avec leurs ressources.

Le système adopté par la *Grande Pharmacie Saint-Antoine* est bien simple: offrir au public des médicaments de premier choix, toujours frais, pour mériter sa confiance; et vendre très bon marché pour s'attirer une clientèle et faire un chiffre d'affaires considérable, ce qui lui permet de se contenter d'un très léger bénéfice sur chaque opération. C'est sur ces bases que sont organisées toutes les grandes maisons nouvelles, dans les diverses branches du commerce et de l'industrie; et leur succès est aussi éclatant que mérité. Les autres maisons, avec des ressources restreintes, une clientèle limitée, des achats en seconde ou troisième main, des frais généraux élevés, en regard d'un chiffre d'affaires presque insignifiant, non seulement ne peuvent offrir au public que des produits d'une provenance douteuse, mais sont obligés de vendre fort cher; et elles ne peuvent posséder un stock de marchandises suffisant pour répondre à tous les besoins des consommateurs.

Il faut au contraire, pour se mettre à la hauteur des grandes maisons nouvelles, s'approvisionner aux lieux mêmes de production, procédé qui a le double avantage d'assurer l'intégrité des produits et de supprimer les intermédiaires onéreux du commerce; mettre à profit tous les perfectionnements apportés par la science, soit dans l'installation des appareils, soit dans le traitement des produits; avoir constamment sous la main un approvisionnement toujours complet, toujours frais parce qu'il se renouvelle sans cesse, toujours irréprochable sous le rapport de la qualité, pour que tout acheteur devienne un client.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine met tous ses soins à la prompte et scrupuleuse exécution des ordonnances de MM. les Médecins; les médicaments aussitôt préparés, sont remis au client ou portés à domicile, dans tous les quartiers de la Ville. Les expéditions en France et à l'Etranger sont faites aussitôt les ordres reçus et par les voies les plus rapides.

Les *Eaux minérales*, les *Spécialités pharmaceutiques*, françaises et étrangères, sont l'objet de remises exceptionnelles. Les ordonnances seront tarifées 30 % au-dessous des prix ordinaires.

La préparation des *Vins de Quinquina* de la Grande Pharmacie Saint-Antoine mérite une mention spéciale. Bien que les prix en soient extrêmement réduits, ils sont d'une qualité tout-à-fait hors ligne et défient toute concurrence. Qui n'a été déçu par l'emploi des vins de quinquina achetés bon marché, et prônés par toutes les trompettes de la réclame? C'est que d'habitude, pour ces préparations, on prend dans le commerce des vins qui n'offrent aucune garantie de pureté, et, par suite, de salubrité; puis on y incorpore, dans des proportions quelconques, des sortes inférieures de quinquina, soit même quelque succédané de cette écorce bienfaisante: faut-il s'étonner si un pareil mélange est inefficace, et quelquefois même malfaisant.

Les vins employés par la *Grande Pharmacie Saint-Antoine*, aussi bien ceux qui sont vendus le meilleur marché que les plus chers, sont tous d'une origine absolument authentique; tous sont préparés avec l'écorce du Quinquina Jaune Royal, le plus efficace de tous, suivant les doses rigoureuses du Codex. Ce qui permet de les vendre même meilleur marché que ceux qui sont le moins consciencieusement préparés, c'est, d'une part, qu'étant additionnés de quinquina au-delà des ordres, ils sont exempts des droits considérables qui frappent les vins; c'est d'autre part que nos acquisitions de vins et d'écorces de quinquina, faites dans les pays mêmes de production, sont affranchies de tous les frais écrasants d'intermédiaires. L'âge seul des vins employés différencie leur prix; mais un vin un peu jeune, s'il est naturel et généreux, peut fournir la base d'une excellente préparation, pourvu que la quantité et la qualité du quinquina qui y est incorporé ne laisse rien à désirer.

Pour permettre à chacun de suivre les prescriptions essentielles de l'hygiène, grâce aux

quelles tant de maladies pourraient être évitées, elle offre gratuitement à tous ses clients un volume de 350 pages, intitulé *Vocabulaire de l'Hygiène et de la Santé*. Cet excellent recueil, basé sur les plus récents travaux des sommités savantes, trouvera sa place dans toutes les bibliothèques, et chaque famille voudra le conserver précieusement pour y puiser mille préceptes et recommandations salutaires, ainsi que l'indication des premiers soins à prendre dans tous les cas, avant l'arrivée du médecin.

VICE DU SANG. — L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur croissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer le virus qui corrompt le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le *Vin dépuratif de la Grande Pharmacie Saint-Antoine*; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma et en général toutes les maladies de la peau sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument

supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher. Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demandeur toujours sous son véritable nom où l'aller chercher où il se fabrique: A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS ET RUE MERCIÈRE, 24, LYON. Plus de cent cinquante mille bouteilles sont vendues annuellement. 6 fr. le litre.

Exiger la signature L. Viravelle, pharmacien.

MAUX DE GORGE. — L'illustre chimiste BERTHOLET a doté la thérapeutique d'un sel qui a été longtemps considéré comme le remède par excellence des affections de la bouche, des gencives et du larynx (*stomatite*, *gingivite*, *amygdalite*, etc.): c'est le chlorate de potasse, appelé, du nom de son inventeur, sel de BERTHOLET. Des travaux postérieurs ont démontré que pour ces affections l'action de la soude était préférable à celle de la potasse; cette opinion, émise par le professeur Ch. ROBIN, a été partagée par le corps médical tout entier. Un autre perfectionnement de cet excellent remède était encore à désirer, c'était l'élimination du chlorure, qui irrite plus ou moins violemment les muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes: ce dernier perfectionnement, nous l'avons réalisé au-delà de toute espérance, après de nombreux essais, par l'introduction de l'*Acide Thymique*, dont les propriétés sédatives et balsamiques sont bien connues, et qui appartiennent au groupe, si justement apprécié aujourd'hui, des Phénols. Aussi nos *Pastilles au Thymate de Soude* sont-elles le remède souverain, définitif, de toutes les affections du palais: *aphthes*, *gonflement*, *ramollissement* et *suppuration* des gencives, *irritation de l'haleine*, *amygdalite*, *pharyngo-laryngite*, *stomatite*, etc. Elles purifient l'haleine et laissent dans la bouche le parfum le plus suave.

Il est nécessaire de dire ici que l'acide thymique, d'une préparation extrêmement délicate, est souvent impur, alors que de sa pureté même dépend tout le succès du traitement; celui que nous employons, étant préparé par nous-mêmes dans nos laboratoires, au moyen d'appareils à vapeur construits spécialement pour cette destination, ne peut laisser aucun doute sur sa parfaite efficacité; aussi ne saurions-nous trop engager le public à se mettre en garde contre les préparations à base d'acide thymique qui ne sortiraient pas des laboratoires de la *Grande Pharmacie Saint-Antoine de Lyon*.

Consultations médicales gratuites tous les jours de 9 heures à 11 heures le matin et de 6 heures à 8 heures le soir, par un ancien médecin des hôpitaux, 3, rue Dubois, au-dessus de la Pharmacie Saint-Antoine

Tony Loup